



Comprendre le monde,  
construire l'avenir®

## Élections du 20 mars 2012

### CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### COLLEGE : USAGERS

#### Section Santé

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires/ 4 suppléants

Nombre total d'inscrits : 4597

Nombre total de votants : 895

Nombre total de bulletins nuls : 9

Nombre total de suffrages exprimés : 886

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste BOUGE TA FAC la liste associative	830
liste « UNEF et associations étudiantes »	35
liste « MET– Pour le maintien du concours en PACES, pour la défense des études de Santé !»	21

considérant que le quotient électoral est de :  $886/4=221.5$

Il convient d'attribuer :

- 4 sièges à la liste **BOUGE TA FAC** la liste associative

**DECIDE**

**Article 1er** : sont proclamés élus :

Titulaire	Suppléant
<b>GORÉ Cécile</b>	<b>RULLAUD Marc</b>
<b>MALACAN Jean</b>	<b>JACOB Valentine</b>
<b>SOUNTHAKITH Vincent</b>	<b>CELIER Adam</b>
<b>BATAILLON Jérémie</b>	<b>BARBAT Alexandre</b>

**Article 2** : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 22 mars 2012



Professeur GUY COUARRAZE